


**Madame Michèle DELAUNAY**  
**Députée de la Gironde**  
**Conseillère Générale**  
**20 rue Saint Laurent**  
**33000 BORDEAUX**

 : PH.D/AL-2008-03-70  
Objet : Suppression de poste Education Nationale

Bordeaux, le 21 mars 2008

Madame la Députée,

Je viens d'être interpellé par des fédérations de parents d'élèves et des représentants des personnels enseignants des établissements de mon canton (1<sup>er</sup> canton de Bordeaux) sur les conditions, particulièrement difficiles, qui s'annoncent pour la rentrée scolaire 2008 dans le secondaire.

En effet, de façon globale, ce sont 129 postes qui disparaissent en Gironde à la rentrée 2008, alors que le département est stable démographiquement avec 46 élèves en plus par rapport à la rentrée 2007. La ventilation se fait ainsi :

- 52 postes dans les collèges - 50 postes dans les lycées - 20 postes dans les LP - 4 postes dans les SEGPA - 3 postes dans les EREA

**Sur mon canton, le collège Blanqui, par exemple, subit la fermeture de 2 classes et la disparition de 3 postes d'enseignants. Le lycée de secteur, Jean Condorcet, pour le seul fait d'une baisse d'effectifs de 7 élèves à la rentrée, doit fermer 2 classes et supprimer pour les nouveaux élèves de seconde, les options d'Allemand, de Latin et d'Arabe en langue vivante 3. Cela entraîne la suppression de 4 postes d'enseignants.**

Ces mesures frappent une population fragilisée économiquement et socialement. Selon l'INSEE et la Caisse d'allocations familiales, plus de 50% des élèves du quartier des Aubiers sont boursiers et les allocataires du RMI sur l'ensemble du canton forment 10% de la population en âge d'en bénéficier. La moyenne nationale est de 3,1%. Par exemple, au Lycée Condorcet 35 % des enfants sont issus de familles percevant le RMI.

**C'est dire si ces décisions sont discriminatoires et peu conformes à l'idéal républicain d'égalité des chances.**

Bien des postes supprimés sont remplacés par des heures supplémentaires, accordées pour une année. Celles-ci seront assurées par les collègues en place, dans la limite, selon leur choix, d'une heure par semaine, en conformité avec le décret n° 99-880 du 13 octobre 1999, publié au JO du 16 octobre 1999. Soit, par des vacataires renforçant le caractère précaire du service public d'Education. En effet, ces personnes ne doivent pas travailler plus de 200 heures dans l'année, ce qui oblige, pour un même poste, à employer plusieurs d'entre elles. Ce système pénalise l'acquisition des connaissances des élèves et se montre

peu stabilisateur pour des jeunes en recherche de repères et d'autorité. D'autant plus que, malgré la meilleure des volontés des ces personnels précaires, le manque de formation est un lourd handicap pour affronter des classes de jeunes adolescents.

Dans beaucoup de cas, ces restrictions sont aussi obtenues en augmentant le nombre d'élèves par classe, 35 à 38 en lycée, par groupe, arrivant ainsi à la situation aberrante, en enseignement technique, par exemple, d'un nombre d'élèves supérieur au nombre de postes de travail (lycée Kastler à Talence).

J'attire votre attention sur le fait que ces mesures touchent aussi durement les établissements en milieu rural, obligeant les élèves qui voudront suivre certaines options, mêmes courantes, comme une spécialisation en Terminale de troisième langue vivante à faire de longs déplacements. Pour exemple, le lycée de Ste Foy la Grande ferme 11 postes d'enseignants à la rentrée, soit ¼ des effectifs actuels.

Ces fermetures posent ainsi, la question de l'équilibre des territoires en terme d'équipements publics et, force est de reconnaître, que se sont bien souvent le plus fragilisés, qui, au lieu de recevoir des moyens supplémentaires, se voient confrontés à un manque criant de choix et de moyens éducatifs.

**Ces faits traduisant une véritable volonté politique de démantèlement du service public d'Education appliquant une gestion purement comptable qui ne tient compte, ni des spécificités sociales, ni des équilibres territoriaux, je vous demande d'intervenir, dans le cadre de votre mandat, en interpellant le gouvernement, face à cette situation qui annonce une rentrée des plus désastreuses pour nos jeunes.**

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Philippe DORTHE*